
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 mars 2012

Résolution: CA12 090074

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur - Lot 3353616 du Cadastre du Québec - Zone 0217 (dossier en référence 1114039008).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

DE soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur sur le lot 3353616 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Montréal, le 6 mars 2012.

40.26 1091333131

Pierre GAGNIER

Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 21 mars 2012